

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

5ème BUREAU

NIMES, le 16 SEP. 1986

POSTE : 1353

REF. : 86/8364/MS/MA

AFFAIRE SUIVIE PAR : Melle SIENNAT

Rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE
SUPPLEMENTAIRE A LA LISTE DES OBJETS MOBILIERS
CLASSES MONUMENTS HISTORIQUES

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DU GARD,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 70-1219 du 23 Décembre 1970 modifiant et
complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

VU le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour
l'application de ladite loi,

VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Monuments
Historiques (5ème section) dans sa séance du 20 Juin 1986,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du
Gard,

A R R E T E

ARTICLE 1er - L'immeuble par destination ci-après désigné est
inscrit sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés
monuments historiques :

.../...

NIMES : Eglise St Charles

- la tuyauterie des jeux de :

* DAUBLAINE et CALLINET (1845) au grand orgue : montre, prestant, quinte, doublette, plein jeu, bourdon 16, bourdon 8, trompette, clairon,

* BEAUCOURT (1850) au grand orgue : cornet IV au récit : bourdon 8, bourdon 4, salicional 4,

* Vincent CAVAILLE (1879) au récit : trompette.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié à M. le Maire de la commune intéressée, aux propriétaires et affectataires, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ARTICLE 3 - Ampliation de cet arrêté sera adressée, pour information à :

- M. le Ministre de la Culture (Division du Patrimoine mobilier, bureau des orgues historiques, 3, rue de Valois 75042 PARIS Cédex 01),

- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles (Conservation Régionale des Monuments Historiques, 5 bis, rue de la Salle l'Evêque 34000 MONTPELLIER),

- M. le Directeur des Archives départementales, 20, rue des Chassaintes NIMES,

- Mme le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, 288, chemin Laforêt à NIMES.

NIMES, le 16 SEP. 1983

POUR AMPLIATION

POUR LE PREFET, COMMISSAIRE
DE LA REPUBLIQUE,
L'ATTACHE PRINCIPAL, CHEF DE BUREAU,

LE PREFET, COMMISSAIRE
DE LA REPUBLIQUE,

Le Directeur de Cabinet

Gérard WOLF



G. ROCHE